

ENVIRONNEMENT

Le pré-rapport en faveur de la recherche d'huile et gaz de schiste, mais sous conditions

A. l'AFP | France | Publié le 21/04/2011

Le pré-rapport sur les enjeux économiques, sociaux et environnementaux des huiles et gaz de schiste, demandé en février par le gouvernement, est favorable à des travaux de recherche et tests d'exploration mais sous un contrôle très strict, selon le texte diffusé jeudi 21 avril 2011.

« Il serait dommageable, pour l'économie et pour l'emploi, que notre pays aille jusqu'à s'interdire (...) de disposer d'une évaluation approfondie de la richesse potentielle » de ces gisements, indiquent les auteurs du rapport d'étape.

« Mais pour ce faire, il est indispensable de réaliser des travaux de recherche et des tests d'exploration », ajoutent-ils.

Les experts recommandent également que les travaux de recherche et expérimentations soient assortis d'un « encadrement strict ». Ils suggèrent ainsi la création d'un Comité scientifique national composé d'experts du BRGM, de l'Ifpen (Institut des énergies nouvelles) et de l'Ineris (Institut national de l'environnement industriel et des risques).

La ministre de l'Ecologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, et son collègue de l'Industrie et de l'Energie, Eric Besson, avaient demandé ce rapport début février après avoir suspendu tous les projets d'exploration de ces hydrocarbures non-conventionnels qui soulèvent une vaste opposition des écologistes.

La mission, chargée d'étudier les enjeux des « hydrocarbures de roche mère » (huiles et gaz de schiste), avait été confiée conjointement au Conseil général de l'industrie, de l'énergie et des technologies et au Conseil général de l'environnement et du développement durable.

Le rapport final est attendu fin mai.

Disséminés dans la roche au lieu d'être concentrés dans des poches, les gaz et huiles de schiste sont extraits grâce à des forages horizontaux qui fracturent la roche en injectant d'énormes quantités d'eau, de sable et de produits chimiques.

4 conditions - Les auteurs du pré-rapport citent 4 conditions qui doivent être « impérativement satisfaites » avant toute exploration :

- une bonne connaissance de la géologie et de l'hydrogéologie locales,
- l'utilisation des meilleures technologies disponibles,
- un strict encadrement juridique et technique des travaux de recherche,
- et des contrôles rigoureux de la part de la police des mines.

Le Bassin parisien devrait renfermer d'importants gisements d'huile de schiste (100 millions de m³ techniquement exploitables) et le sud de la France du gaz de schiste (500 milliards de m³).

L'intérêt marqué par des grands groupes énergétiques nord-américains spécialistes de ce genre d'exploitation et les investissements qu'ils prévoient en France « attestent de l'ampleur du potentiel », selon le rapport.

Le Premier ministre François Fillon avait annoncé le 13 avril qu'il allait annuler les permis d'exploration accordés en 2010, 2009 et 2008 avec les technologies actuelles, objets de vives critiques des écologistes.

Il avait néanmoins gardé la porte ouverte à cette filière énergétique à condition de l'exploiter avec de nouvelles techniques.

Le gouvernement avait aussi annoncé son soutien aux projets de loi déposés, dont l'un de la majorité UMP, pour interdire les explorations. Un débat est prévu le 10 mai à l'Assemblée nationale.

REFERENCES

Les hydrocarbures de roche-mère en France, Rapport provisoire, CGIET et CGEDD, 21 avril 2011

POUR ALLER PLUS LOIN

- Gaz de schiste : recours d'une société américaine contre un arrêté municipal d'interdiction
- Projet de loi pour consulter le public avant l'exploration
- Vers l'interdiction des gaz et pétrole de schiste en France